



Mes observations en lien avec les 12 compétences professionnelles

COMPÉTENCE 1	
Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	
1.1. Fait preuve d'une culture générale ouverte et d'une bonne compréhension de son rôle social.	
1.2. Comprend les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'elle ou qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève.	
1.3. Construit avec ses élèves « une culture de classe » points de références communes, identité, valeurs, manières de faire et de communiquer qui sont partagées et valorisées par l'ensemble des élèves.	
COMPÉTENCE 2	
Communique clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignant.	
2.1. Utilise un niveau de langue approprié dans ses interventions orales et écrites auprès des élèves, et des parents et des différents intervenants de l'école.	
2.2. Respecte les règles de la langue écrite dans les productions destinées aux élèves, aux parents et aux intervenants de l'école.	
2.3. Corrige les erreurs commises par les élèves dans leurs communications orales et écrites, et ce, dans toutes les matières.	

COMPÉTENCE 3

Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

3.1. Planifie des séquences d'enseignante et d'évaluation qui tiennent compte des éléments du contenu du programme de formation et de la progression des apprentissages.

3.2. Prend en considération les besoins et les champs d'intérêt particuliers des élèves dans l'élaboration des situations d'enseignement-apprentissages.

3.3. Choisit des approches didactiques variées et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation.

3.4. Anticipe les obstacles à l'apprentissage des contenus à faire apprendre.

3.5. Prévoit des situations d'apprentissage permettant l'intégration des compétences dans des contextes variés.

COMPÉTENCE 4

Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

4.1. Habilite et anime les élèves dans l'accomplissement du travail.

4.2. Détecte les problèmes d'enseignement-apprentissage qui surviennent et utilise les ressources appropriées pour y remédier.

4.3. Encadre les apprentissages des élèves par des stratégies et des démarches de manière à favoriser leur intégration et leur transfert.

4.4. Crée des conditions pour que les élèves s'engagent dans des projets et met les ressources nécessaires à leur disposition.

4.5. Guide les élèves dans la sélection, l'interprétation et la compréhension de l'information disponible.

COMPÉTENCE 5

Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.

5.1. Recueille de l'information, en situation d'apprentissage, afin de repérer les forces et les difficultés des élèves et d'adapter l'enseignement en vue de favoriser la progression des apprentissages.	
5.2. Assure un suivi des acquis des élèves afin de porter un jugement sur le degré de maîtrise des compétences.	
5.3. Contribue, avec ses pairs, à la préparation du matériel d'évaluation, à l'interprétation des productions des élèves au regard du développement des compétences et à l'élaboration d'outils de communication destinés aux parents.	
5.4. Communique aux élèves et aux parents, de façon claire et explicite, les résultats attendus ainsi que les rétroactions en regard de la progression des apprentissages et de l'acquisition des compétences.	
5.5. Collabore, avec l'équipe-cycle ou l'équipe-école, à la détermination du rythme et des étapes de progression souhaitée à l'intérieur du cycle.	

COMPÉTENCE 6

Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

6.1. Met en place et maintien des routines permettant un déroulement efficace des activités de classe.	
6.2. Communique aux élèves des exigences claires au sujet des comportements scolaires et sociaux.	
6.3. Implique les élèves, comme groupe et comme individus, dans l'établissement des normes de fonctionnement de la classe.	
6.4. Adopte des stratégies pour prévenir l'émergence de comportements non appropriés et applique des moyens permettant d'intervenir efficacement lorsqu'ils se présentent.	
6.5. Établit et maintient une relation harmonieuse et significative avec chacun de ses élèves, tout en favorisant sa motivation.	

COMPÉTENCE 7

Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

7.1. Favorise l'intégration pédagogique et sociale des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, de comportement ou un handicap.

7.2. Recherche l'information pertinente auprès des personnes-ressources et des parents en relation avec les besoins et le cheminement des élèves.

7.3. Présente aux élèves des tâches d'apprentissage, des défis et des rôles dans le groupe-classe qui les font progresser dans leur cheminement.

7.4. Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention personnalisé.

COMPÉTENCE 8

Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.

8.1. Manifeste un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites véritables des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage.

8.2. Utilise, au besoin, différents outils multimédias. Utilise les TIC dans sa pratique comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage.

8.3. Amène ses élèves à utiliser efficacement les TIC pour soutenir, de façon critique et articulée, la construction personnelle et collective des savoirs.

COMPÉTENCE 9

Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.

9.1. Situe son rôle par rapport à celui des autres intervenants pour en arriver à une complémentarité, respectueuse des compétences de chacun.

9.2. Adapte ses actions aux visées éducatives tout en s'engageant personnellement dans la réalisation du projet éducatif de l'école.

9.3. S'intègre avec les autres membres de l'équipe aux activités.

9.4. Soutien les élèves dans leur participation aux activités et aux projets d'écoles.

COMPÉTENCE 10

Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

10.1 Reconnaît les situations qui nécessitent la collaboration d'autres membres de l'équipe.

10.2. Participe activement et de manière continue aux activités des équipes.

10.3. Entretient des relations harmonieuses avec les membres de l'équipe.

10.4. Collabore efficacement avec la direction d'établissement, informe rapidement lorsqu'une problématique surgit, respecte les directives et les échéanciers, reçoit de façon professionnelle les observations émises.

COMPÉTENCE 11

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

11.1 Réfléchit sur sa pratique et établit un bilan de ses compétences.

11.2. Met en œuvre les moyens pour développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

11.3. Participe avec intérêt aux projets de perfectionnement collectifs.

COMPÉTENCE 12

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

12.1. Met en place, dans sa classe, un mode de fonctionnement démocratique.

12.2. Fournit à chacun de ses élèves l'attention et l'accompagnement approprié.

12.3. Est capable de démontrer le bien-fondé de ses interventions relativement à l'apprentissage et à l'éducation des élèves.

12.4. Respecte les aspects confidentiels de sa profession.

12.5. Évite toute forme de discrimination et met en place des pratiques qui assurent le respect et l'équité à l'égard des élèves, des parents, des collègues et de la communauté.

12.6. Agit comme modèle dans ses comportements, ses propos et sa pratique.